

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS, chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Un an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7

On s'abonne :
Chez tous les Libraires.

A PARIS, chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

A. EWIG, Rue Fochier, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

29 Mai 1878.

Demain jeudi 30 mai, fête de l'Ascension, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

PROJET DE LOI

SUR LE

Réengagement des sous-officiers

Enfin, la Chambre des députés a adopté un excellent projet de loi sur le réengagement des sous-officiers. Ce projet est pratique; il s'est inspiré des besoins de l'armée et de l'expérience de la vie militaire. Nous en sommes d'autant plus heureux que nous avons moins lieu de nous y attendre après l'éclatement de nombreux projets fantaisistes dus à l'imagination du chef des gauches et de ses principaux lieutenants. Nous souhaitons que, en ce qui est de l'armée comme des autres branches de l'administration publique, les membres influents des gauches nous donnent souvent le spectacle de brûler ce qu'ils ont adoré et d'adorer ce qu'ils ont brûlé.

Le réengagement est le mode le plus simple pour constituer un vigoureux corps de sous-officiers.

Tous les militaires ayant vécu de la vie du régiment, connaissant les mœurs du soldat, avaient toujours été unanimes sur ce point que, pour retenir les sous-officiers, il fallait leur faire des avantages pécuniaires; c'est grâce à ce système qu'avant la guerre de 1870 nous possédions un excellent corps de sous-officiers. Après nos défaites, on a successivement critiqué toutes les parties de notre organisation militaire, et des sous-officiers théoriciens ont attaqué alors le mode de recrutement de nos sous-officiers; ils ont trouvé un trop facile écho, et c'est sous cette impression qu'on a inscrit dans la loi sur le recrutement de l'armée du 27 juillet 1872 qu'à l'avenir il n'y aurait plus dans l'armée française aucune prime en argent. C'est cette mesure, avec les commentaires désoubligeants qui l'accompagnaient, qui a fait le vide dans les régiments. Aujourd'hui on revient à la prime, et nous félicitons nos législateurs de n'avoir pas reculé devant cette contradiction.

Voici les avantages que la loi fait aux sous-officiers. Au premier réengagement de cinq ans qui peut être contracté dans la quatrième année de service, le sous-officier reçoit immédiatement une somme de 600 francs, sous le nom de première mise d'entretien. En même temps, il lui est assuré une somme de 2,000 francs qui lui sera remise le jour où il quittera l'armée et dont les intérêts à 5 p. 100 lui sont payés par trimestre.

Au deuxième réengagement, c'est-à-dire après dix ans de service, le sous-officier reçoit, dès la signature de l'acte de réengagement, une somme de 500 fr. à titre de mise d'entretien.

Enfin, après quinze ans de service, le sous-officier a droit à une pension de retraite de 365 francs, sans préjudice du paiement de la somme de 2,000 francs et du traitement d'un emploi civil.

Nous ne doutons pas que ces avantages ne retiennent dans les régiments un certain

nombre de sous-officiers; cependant il ne faut pas se faire illusion, le succès ne sera pas probablement immédiat par suite d'un entraînement en sens contraire. Beaucoup de sous-officiers, en quittant le service, tombaient à des positions inférieures à celles qu'ils abandonnaient par amour-propre mal entendu, fausse honte: ils suivaient l'exemple, il était de mauvais goût de se réengager.

Quelques-uns, après des essais malheureux, se décidaient enfin pour le réengagement; mais alors ils entraient dans un nouveau régiment pour ne pas s'exposer aux plaisanteries de leurs anciens camarades. Il y a donc un courant d'opinion à remonter, et il est juste d'accorder un certain temps pour que le projet de loi voté porte ses résultats.

Malgré ces excellentes mesures, il ne faudrait pas négliger d'assurer de plus en plus aux sous-officiers l'accès aux emplois civils.

Le projet de loi contient encore la création d'un adjudant sous-officier par compagnie; c'est là encore une excellente innovation, qui retiendra, nous n'en doutons pas, de bons sous-officiers. Quoique la loi n'entre pas dans ce détail, il doit être bien entendu que ce grade ne sera pas un échelon pour les sous-officiers destinés à devenir officiers, mais la récompense de ceux qui y termineront leur carrière militaire. L'intérêt du service comme celui de serviteurs modestes l'exige; aussi aurions-nous souhaité qu'on imposât une certaine ancienneté de service de sous-officier pour devenir adjudant. Sans autre développement, tous les hommes d'expérience nous comprendront.

Tout en applaudissant au vote de la Chambre, il est juste de rendre à chacun ce qui lui appartient. A qui est dû le nouveau projet qui est en contradiction avec les propositions déposées il y a deux ans par M. Gambetta et par M. Laisant? Aux ministres de la guerre qui tous ont été unanimes à recommander la prime d'engagement comme le seul moyen efficace. Des enquêtes ont été faites par les commandants de corps d'armée auprès des sous-officiers, et il n'y a pas eu de dissentiment sur ce point.

Dès le 4 novembre 1876, M. Keller déposait à la Chambre des députés une proposition dont la pensée se résumait ainsi: « La solution la plus morale et la plus efficace consiste à donner au sous-officier qui quitte l'armée un petit capital représentant les petites économies qu'il aurait pu faire par toute œuvre de travail, et lui permettant de s'établir honorablement. »

Voilà le principe consacré par le projet voté. N'est-il pas juste de nommer comme rapporteur de la nouvelle loi le député qui avait eu l'initiative de la résolution, et pour ceux qui ont suivi les progrès de cette question, n'y a-t-il pas quelque étonnement à voir M. Gambetta et M. Laisant se poser en protecteurs du nouveau projet, alors que le premier, dans sa proposition du 4 novembre 1876, s'exprimait ainsi: « Certaines puissances réclament la remise d'une prime, soit avant, soit après le réengagement. C'est là une grosse charge et le plus souvent appelée à produire un résultat illusoire, car les sous-officiers dissipent cet argent. »

Et M. Laisant, à la même date, déposait une proposition où nous trouvons: « L'honorable M. Keller vient de présenter récemment une proposition de loi dont l'objet des motifs dispense d'entrer dans de plus grands détails. Mais il semble que le

remède proposé par M. Keller serait incomplet comme ceux qu'on a essayés avant lui. Il ne suffit pas d'attribuer un petit capital aux sous-officiers. Sur quoi M. Laisant supprimait complètement la prime.

Nous croyons accomplir un devoir en rappelant que M. Keller, le premier dans l'Assemblée, a mis au jour les principes qui sont aujourd'hui victorieux, et qu'il avait alors pour adversaires ceux qui semblent aujourd'hui s'attribuer le mérite de ces succès.

Chronique générale.

Le Journal officiel nous apprend que le Président de la République a reçu les délégués du congrès postal. Le maréchal de Mac-Mahon leur a dit combien il appréciait les travaux du congrès, ajoutant qu'il faisait des vœux pour que l'union postale universelle soit bientôt suivie, dans l'ordre économique, d'unions de même nature destinées à cimenter la solidarité et la fraternité des nations.

Le docteur Stephan, grand-maître des postes d'Allemagne, a répondu en remerciant de l'accueil fait en France aux délégués, et en remerciant le Maréchal du choix des délégués de France, notamment du président, M. Cochery.

Il a ajouté: « Nous sommes heureux de voir coïncider l'Exposition universelle avec la réunion du congrès. Nous voyons le peuple français tout entier au travail pacifique, ajoutant ainsi un nouveau titre à l'histoire de France. Nous sommes fiers de pouvoir contribuer à une œuvre de paix et de civilisation, et au rapprochement des peuples. La France aura puissamment contribué au succès du congrès, tant par les idées libérales qui avaient inspiré ses propositions, que par l'esprit élevé, conciliant et résolu qui présida à nos délibérations. Je crois être l'interprète des sentiments dont nous sommes tous animés en priant mes collègues de s'unir à moi dans le cri de: Vive la France! »

L'assemblée entière a répété ce cri en applaudissant.

FÊTES PUBLIQUES.

M. Lepère, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, a déposé un projet de loi portant ouverture, sur l'exercice 1878, au ministère de l'intérieur, d'un crédit extraordinaire de 500,000 francs pour la célébration de fêtes publiques pendant l'Exposition universelle, au nom de M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, président de la République française, par M. de Marcère, ministre de l'intérieur, et M. Léon Say, ministre des finances.

Voici ce projet:

« Messieurs,
La France a convié le monde entier à la plus grande des manifestations du travail humain. Vous savez maintenant si l'appel de la République a été entendu. Les adhésions lui sont venues de tous les points du globe, avec un empressement et une cordialité pour lesquels elle ne saurait témoigner assez haut sa satisfaction et sa reconnaissance.

« Les souverains, les princes, les représentants les plus élevés comme les plus mo-

destes de l'industrie, de l'agriculture et des arts ont donné à notre pays des marques de sympathie telles, que nous avons le droit d'en être fiers. Étrangers et compatriotes ont envoyé dans ce Paris plus vivant et plus aimé que jamais, pour y composer le plus merveilleux spectacle, tous les chefs-d'œuvre de la science et du génie.

Il convient à notre pays, qui est l'objet d'un pareil hommage, de prouver qu'il en est digne, en offrant à tous une hospitalité qui traduise ses sentiments de gratitude. Pour payer ce tribut, il faut que Paris, en généreuse capitale, et au nom de la France, fasse un noble accueil à tous ceux qui ont édifié ce monument grandiose, élevé sur les deux rives de la Seine, à la Paix, à la Concordie, au Travail, comme à tous ceux aussi qui arrivent en foule pour contempler ses magnificences.

La nécessité d'organiser des fêtes qui expriment les sentiments dont sont pénétrés tous les cœurs vraiment français, paraît donc indispensable. Sans doute, le chef de l'État et les ministres s'efforcent de remplir ce devoir par des réceptions dont le Parlement leur a laissé le soin. Mais ce sont là des fêtes forcément restreintes, ne comportant que certaines catégories d'invités et auxquelles manque le caractère d'allégresse publique.

Une fête nationale, telle que l'indiquent les circonstances, doit être la fête de tous, et pour ainsi dire faire battre ensemble tous les cœurs. Une manifestation qui aurait ce caractère, pourrait, à juste titre, s'appeler la grande fête de la Paix et du Travail.

Ces considérations ne sont que l'expression affaiblie de vos propres sentiments; en conséquence, nous n'hésitons pas à vous proposer d'ouvrir un crédit de 500,000 francs au ministre de l'intérieur.

Il est visible que M. L. Say voudrait bien se soustraire à la nécessité d'émettre la fameuse 3/00 amortissable. Il ne peut, évidemment, empêcher la Chambre d'en voter l'émission, mais on voit qu'il cherche tous les moyens de reculer, d'atténuer, d'éviter peut-être l'application effective de leur vote. Cette préoccupation de l'honorable ministre, qui doit fort bien comprendre les inconvénients de la création d'un nouveau type de rente, explique, sans la justifier toutefois, l'idée qui lui est venue et qu'il a exposée il y a deux jours à la sous-commission des finances, d'affecter d'abord au rachat des chemins de fer secondaires les fonds disponibles des caisses d'épargne. Bien entendu, ces fonds seront remplacés par une contre-valeur de premier ordre, par des bons du Trésor. L'opération est prévue et permise; au point de vue légal, il n'y a rien à dire.

Pourquoi donc cette opération, si régulière et si licite qu'elle soit, semble-t-elle accueillie avec répugnance par notre monde parlementaire? Pourquoi, dans le public, menace-t-elle de provoquer une assez vive émotion? C'est que tout le monde sent, les uns d'instinct, les autres, grâce aux lumières que leur fournit l'étude réfléchie du problème financier, tout ce que cette idée laisse à désirer au point de vue économique. Certainement il ne s'agit pas de compromettre l'avenir des déposants aux caisses d'épargne; mais, enfin, que de questions délicates soulevées par l'expédient auquel on veut recourir! Tant il est vrai qu'à peine sorti des voies de la prudence et de la prévoyance en matière budgétaire, on est successivement en-

trainé, malgré soi, à des solutions de plus en plus empiriques et de moins en moins sympathiques à l'opinion.

La manifestation que l'on avait préparée pour fêter le centenaire de Voltaire le 30 mai, jour anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc sur un bûcher, a fait naître la belle et heureuse pensée d'honorer publiquement la mémoire de la vierge inspirée, envoyée de Dieu pour sauver la France.

Ce projet d'hommage à Jeanne d'Arc et de protestation contre le centenaire de Voltaire a été accueilli avec enthousiasme par la presse catholique — et nous nous y associons — et par tous les cœurs catholiques et français.

Un Comité de dames s'est formé à Paris pour recueillir des souscriptions dans ce but. Grand nombre de villes ont envoyé des couronnes pour être déposées au pied de la vierge de Domremy, d'autres ont adressé les fonds au Comité central qui s'est chargé de ce soin.

A Orléans, on réunit des adhésions pour relever le monument expiatoire qui a été détruit aux mauvais jours de la Révolution.

Le centenaire de Voltaire est une affaire manquée, et la manifestation que voulaient provoquer les voltairiens va se trouver diamétralement opposée à ce qu'ils se proposaient.

Le Comité de Jeanne d'Arc fait insérer la note suivante dans les journaux de Paris :

« En engageant les vrais Français à venir avec calme déposer aux pieds de la vierge de Domremy des couronnes, hommage discret de souvenir et de patriotisme, le Comité de Jeanne d'Arc pouvait s'attendre aux insultes de la démagogie et aux provocations des amis du désordre; il se sentait assez suivi pour braver celles-là, il entendait ne répondre à celles-ci que par le silence et le recueillement.

« Mais ce qu'il n'aurait jamais osé supposer, c'est que cette démonstration éminemment pacifique pût donner de l'ombrage au gouvernement, ni que la police se crût en droit de s'y opposer, et cependant le fait est maintenant constant. M. le préfet de police vient de prévenir le Comité qu'en exécution d'une décision du gouvernement, il prenait dès à présent les dispositions nécessaires pour empêcher autour de la statue de Jeanne d'Arc non-seulement tout attroupement tumultueux, ce qui est son droit et même son devoir, mais aussi tout dépôt isolé de fleurs et de couronnes, ce qui montre ce qu'est devenue la liberté sous la République.

« A Dieu ne plaise que, pour fêter Jeanne d'Arc, les femmes de France veuillent pousser des Français à entrer en lutte avec l'autorité! Non! nous ne ferons pas appel à la force, et, comprimant une fois de plus les battements de notre cœur, nous céderons, puisqu'il le faut. D'ailleurs, si, à Paris, il n'est plus permis d'offrir une couronne à Jeanne d'Arc le 30 mai, on aura, du moins, bientôt le droit de lui élever un monument digne d'elle à Domremy, et nous ne devons pas oublier que c'était là le but réel et durable de notre entreprise.

« Pour le Comité,
Duchesse DE CHEVREUSE. »

« Nota. — Les sommes envoyées seront, sauf avis contraires des souscripteurs, attribuées aussi au monument dont le Comité met dès aujourd'hui le projet au concours.

« Les couronnes déjà adressées au Comité ou qui, ne pouvant être décommandées, lui parviendront encore, seront, par ses soins, portées à Domremy. »

M. Dufaure et M. Léon Say ont été entendus par la commission des finances au Sénat.

On sait que le gouvernement demande l'ouverture d'un crédit de 287,000 fr. nécessaire aux frais de déplacement des délégués sénatoriaux.

M. Dufaure a confirmé ce que nous avons déjà dit au sujet des dates, c'est à dire que tous les conseils municipaux de France seront convoqués le 8 décembre pour choisir leurs délégués et que les élections sénatoriales auront lieu le 5 janvier.

On prétend aujourd'hui dans les sphères politiques qui confinent le plus près au gouvernement, que la question de la réélection du Maréchal-Président, en 1880, est déjà résolue dans l'esprit des républicains en faveur du maintien du Président actuel.

On paraît beaucoup redouter, dans le camp républicain, l'avènement du duc d'Aumale à la présidence, et, pour l'éviter, comme on n'est nullement certain de l'élection de M. Grévy et que M. Gambetta s'est formellement opposé à sa candidature à la présidence en 1880, on préférerait y maintenir le Maréchal que d'y voir arriver le duc d'Aumale. Toutefois, afin de ne pas s'aliéner certains de ses partisans et certains de ses anciens amis, M. Gambetta propose d'envoyer M. le duc d'Aumale dès à présent comme gouverneur de l'Algérie.

Certains sénateurs, partisans de la théorie du service de trois ans, avaient eu l'idée de reprendre devant le Sénat la proposition Laisant; ils avaient même, dans ce but, demandé au général Trochu de les soutenir dans cette campagne.

Le général Trochu, quoique partisan convaincu du service de trois ans, a, dans sa réponse, conseillé à ses amis de laisser pour le moment cette question de côté, afin de permettre aux nouvelles lois militaires récemment votées de fonctionner sérieusement.

C'est décidément au cirque Myers que M. Victor Hugo présidera la joute oratoire de ce Voltaire qu'il traînait jadis dans la boue avec tant d'enthousiasme. Depuis, M. Victor Hugo a complètement retourné sa veste et il ne pouvait choisir, pour donner cette preuve nouvelle de la fermeté de ses convictions, un théâtre meilleur que celui où brillent d'ordinaire les clowns, les arlequins et les paillasses.

AFFAIRES D'ORIENT.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* considère la réunion du Congrès comme assurée, sans y voir toutefois un gage absolu de paix. Il redoute l'imprévu qui pourrait faire naître un incident fâcheux, capable de nuire à la conciliation.

Il ajoute que, toutes questions étant réservées à la décision de l'Europe, le *statu quo* ne sera pas modifié, sauf pour les changements réclamés impérieusement par des nécessités locales.

LES BASES DU CONGRÈS.

Voici les points sur lesquels l'Angleterre et la Russie sont tombées d'accord :

1° L'indemnité de guerre demandée par la Russie à la Porte ne pourra être garantie par aucune de celle des possessions ottomanes qui servent déjà de gage aux porteurs anglo-français de fonds turcs. Le Congrès aura le droit d'examiner et de trancher cette question, de concert avec les représentants du czar.

2° Les frontières assignées à la Bulgarie par le traité de San-Stefano pourront être modifiées, leur délimitation actuelle paraissant de nature à nuire au développement régulier et normal du royaume grec.

3° La nouvelle frontière en Arménie sera également rectifiée; Kars, cependant, devra être acquis à la Russie.

4° En ce qui concerne les démêlés de la Russie et de la Roumanie, l'Angleterre s'en désintéresse.

Chronique militaire.

L'armée française dit que le nombre des candidats inscrits cette année pour les examens d'admission est de 4,155 pour l'École polytechnique et de 4,412 pour l'École de Saint-Cyr. L'année dernière, il était de 4,128 pour la première de ces deux écoles et de 4,362 pour la seconde. Depuis quelques années, la quantité des candidats à l'École polytechnique a peu varié; celle des candidats à l'École de Saint-Cyr a beaucoup augmenté, car on n'en comptait pas plus de 900 en 1873.

M. le général de division Bocher, nouvellement promu, vient d'être appelé à remplacer à Limoges, à la tête de la 23^e division d'infanterie, M. le général Collin, passé au cadre de réserve.

On lit dans l'Armée française :

Nous croyons savoir que, dès la fin de la session parlementaire, le ministre de la guerre se propose de consacrer le temps dont il disposera à poursuivre activement la construction de tout notre matériel de guerre, depuis le canon de position jusqu'à la chaussure du fantassin, ainsi qu'à visiter les troupes.

M. le général Borel commencerait par se rendre au camp de Châlons, où deux cents officiers supérieurs d'infanterie, divisés en deux séries, consacrent les mois de mai, juin et juillet aux remarquables expériences sur le tir incliné et sur le tir à grande distance qui se font sous la direction de M. le général Douay.

La présence du ministre concorderait avec celle d'un grand nombre d'officiers généraux appelés à constater *de visu* les résultats de ces recherches si curieuses sur les propriétés de l'excellent fusil que possède notre infanterie.

Le ministre ira ensuite à Bourges pour assister aux essais de notre matériel d'artillerie de campagne, puis se rendrait encore dans d'autres grands établissements ou garnisons, suivant un itinéraire qui n'a pas encore été fixé. Il atteindrait ainsi l'époque des grandes manœuvres, qu'il a l'intention de suivre dans un ou deux corps d'armée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE.

Classes de 1868 et 1872.

Par ordre du Général commandant le 9^e corps d'armée, le Commandant de recrutement fait publier l'avis ci-dessous :

Les réservistes de la classe de 1868, de la subdivision de Tours, qui auront droit à leur passage dans l'Armée territoriale le 30 juin 1878, sont prévenus qu'ils devront, à partir du 2 juin prochain et jusqu'au 25 du même mois, déposer leur livret individuel à la Mairie de leur domicile ou de leur résidence, ainsi qu'il est prescrit à la page 2 de ce livret.

Les hommes de la classe de 1872 faisant partie des catégories ci-dessous désignées devront également déposer leur livret aux mêmes dates :

Hommes de la deuxième portion du contingent. — Engagés volontaires. — Soutiens de famille. — Hommes maintenus ou renvoyés dans leurs foyers comme fils de veuve, aînés d'orphelins, etc.

Les livrets seront adressés au Bureau de Recrutement pour y faire établir les certificats de passage ou les ordres de route; ils seront rendus aux intéressés par l'intermédiaire de la Gendarmerie.

Les hommes qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses concitoyens qu'à partir du 1^{er} juin 1878, et pendant toute la saison d'été, les bouches d'arrosages souterrains, ainsi que les bornes-fontaines, seront ouvertes tous les jours, de 7 à 9 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir.

Il les invite à ne pas négliger le nettoyage des caniveaux et l'arrosage de la rue, devant leurs maisons.

Le Maire, LECOX.

ELECTION D'UN CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT

(Canton de Doué)

Dimanche 5 juin 1878.

M. Athanase Bineau, négociant à Doué, cédant aux sollicitations de bon nombre de ses concitoyens, a accepté la candidature au Conseil d'arrondissement pour le canton de Doué, en remplacement de M. Guionis-Joubert, nommé conseiller général. En se présentant aux suffrages de ses électeurs, il leur adresse la circulaire ci-dessous.

Tous nos vœux sont pour M. Bineau, très-honorablement connu dans le pays et qui a déjà consacré bien des heures et fait nombre de démarches pour les affaires publiques.

Aux Electeurs du canton de Doué.

Doué, 25 mai 1878.

Messieurs et chers Concitoyens,

En faisant appel à vos suffrages, je n'ai d'autre

ambition que celle d'être utile à notre cher canton, où l'industrie, le commerce et l'agriculture ont pris un si grand développement.

Les nombreuses marques de sympathie que je reçois en cette circonstance me décident à me présenter devant vous, avec l'assurance que vos suffrages se réuniront sur mon nom.

Honoré de votre choix, je mettrai tout mon dévouement au service de vos intérêts.

Habitant au milieu de vous et appelé depuis dix-huit ans aux affaires administratives, j'ai appris à connaître les besoins du canton; vous me trouverez donc toujours disposé à appuyer tout ce qui est amélioration et progrès.

ATHANASE BINEAU.

Négociant.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain jeudi, à 8 heures du soir, la musique de l'École mutuelle exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

- 1° *Le Saumurois*, pas redoublé (A. Thiercelin).
- 2° *Asturiana*, marche (Altamira).
- 3° *Les Paysans*, chœur à 4 voix (Saintis).
- 4° *Marguerite*, schottisch (Bousquet).
- 5° *La Polka des Masques*, mêlée de chant, arrangée pour l'École mutuelle par le professeur.

COLLECTION D'OPTIQUE.

Tout le monde a pu voir sur la place de la Bilange, entre les deux kiosques, deux élégantes voitures contenant une magnifique collection d'optique.

Poussé par la curiosité, nous avons voulu visiter cet établissement. Bien nous en a pris: nous avons trouvé là un assortiment de plus complets de lunettes de tous genres, pour toutes les vues possibles: pince-nez, jumelles de théâtre, longues-vues de campagne, marine, microscopes, loupes, etc., etc. Cela dénote chez le propriétaire, M. Guiot, une grande connaissance de l'organe de la vue, et cette opinion nous a été confirmée par cette multitude de visiteurs qu'il a reçus et auxquels il a rendu plusieurs services dont ils lui sont fort reconnaissants.

M. Guiot ne séjourne habituellement que dans les grands centres, les chefs-lieux de département; mais il est originaire de Saumur, et il a voulu faire profiter ses concitoyens des ressources en optique qu'il possède et que l'on ne rencontre pas communément.

M. Guiot ne veut pas quitter Saumur sans laisser un souvenir de son passage, et dans ce but il se met à la disposition du Bureau de bienfaisance pour délivrer des lunettes aux indigents qui ont la vue affaiblie par excès de travail ou autre cause.

Voilà un acte de générosité qui ne peut manquer de lui être favorable et lui acquerra les sympathies de ceux qui ne le connaissent pas encore et qui ne voudront pas le laisser s'éloigner sans voir et apprécier sa magnifique collection.

THOUARS.

La maison centrale de Thouars, affectée depuis 1872 aux condamnés de la Commune, sera dit-on, définitivement évacuée le 31 mai.

De 700 détenus, y compris les Arabes, la prison de Thouars était tombée à 250 par suite d'expirations de peine, de grâces ou de décès; les Arabes ont été particulièrement atteints à cause de la différence de climat.

Les détenus politiques ont été dirigés sur Belle-Ile-en-Mer par convois de quinze à vingt par jour depuis le 15 mai.

La prison de Thouars va être transformée, croyons-nous, en maison centrale pour détenus de droit commun, mais pour les condamnés à de longues peines.

LA FLECHE.

Trois soldats du 104^e de ligne étant allés se promener à Bazouges, dimanche dernier 19 mai, s'arrêtèrent quelque temps dans ce village où ils burent plusieurs bouteilles de vin; ensuite ils se dirigèrent vers Cré, où, par suite de nombreuses libations, ils se prirent de querelle et en vinrent aux coups; alors l'un d'eux quitta ses camarades pour rentrer à la caserne, où il arriva vers 9 h. 1/2 du soir. Les deux autres rentrèrent à Cré ou dans les environs, et, vers minuit, ils se disposaient à rentrer en ville, lors-

qu'une rixe survint, rixe terrible, puisque le lendemain on trouva l'un d'eux, le nommé Bellier Louis, baignant dans son sang. Ce malheureux, trouvé par M. Forest, garde-rivière, sur le bord d'un fossé, en face de l'allée de M. de Buor, fut amené par les soins de ce dernier à l'hôpital de La Flèche, où il mourut le 20, d'une apoplexie cérébrale occasionnée par un coup donné avec un instrument contondant. (ECHO DU LOIR.)

UNE CAVALCADE HISTORIQUE.

Voici le programme de la grande cavalcade de bienfaisance représentant l'entrée de François I^{er} à Châteaubriant, qui aura lieu dimanche prochain 2 juin dans cette ville :

- Piquet d'honneur (Milice de la Ville). — Escorte de dragons en grande tenue. — Sonneurs de trompe en grande tenue.
- Char de la Chasse. — Meute. — Piqueurs et valets en costumes.
- Char de l'Horticulture.
- Groupe burlesque.
- Char de l'Imprimerie. — Imprimant pendant la marche de la Cavalcade des pièces de vers sur Châteaubriant et l'Aumône qui seront distribuées au public.
- Char de l'Avenir.
- Char de l'Industrie.
- Char de l'Agriculture. — Escorte de paysannes et paysans bretons. — Instruments agricoles.
- Char de la Fonderie. — Fonctionnant dans le parcour et frappant une médaille commémorative de la fête.
- Groupe burlesque.
- Char de Charlatan.
- Piquet de dragons en grande tenue. — Moines quêteurs. — Hérauts d'armes. — Gardes à pied cuirassés. — Gardes à cheval. — Porte-bannière (Bannière du baron de Châteaubriant aux armes de la Ville). — Page tenant en laisse un cheval de François I^{er}. — Gardes à pied.
- Char de la Musique.
- Escorte de gardes à cheval. — Gardes à pied cuirassés.

M. le marquis de Morsan signale à la Gazette des Campagnes le procédé suivant qui selon lui ferait vieillir le vin de dix ans en moins d'un an.

Ce moyen, que le hasard a fait découvrir, consiste à enterrer les bouteilles de vins dans du coke pulvérisé, au lieu de les ranger dans des lattes ou sur les tiges de fer Bardoux.

Vous rangez vos bouteilles, en les stratifiant par couches, une rangée de bouteilles recouvertes de poudre de coke, puis une autre rangée, et ainsi de suite. Au bout d'un an, votre vin a vieilli de dix ans, et il acquiert des qualités extraordinaires qui sont le résultat de plusieurs années d'expérience.

On se demandera peut-être si le procédé réussit également en l'appliquant aux eaux-de-vie. En tout cas, c'est à essayer. Les deux genres d'essais ne sont pas ruineux.

On sait que la houille de coke, exposée à l'air, subit la longue fermentation lente qui diminue sa puissance calorifique. C'est sans doute ce travail qui agit sur le vin et accélère cette sorte de dessiccation des parties solides qu'opère le temps avec lenteur dans les vins abandonnés à eux-mêmes.

Si la recette de M. Morsan est d'un effet constant et assuré, on ne peut nier qu'elle constitue une découverte d'une importance capitale pour l'œnologie.

Faits divers.

AFFAIRE MARTIN.

L'instruction de l'affaire de la rue Saint-

Lazare — assassinat du garçon de recette Seballe — est presque terminée.

Martin persiste à dire que c'est le besoin absolu d'argent qui lui a fait perdre la tête et l'a soudainement résolu à attirer chez lui un garçon de recette et à le tuer. Il nie énergiquement avoir prémédité son crime.

Il paraît avéré, aujourd'hui, que Martin laissait sa famille dans la gêne lorsque souvenant il aurait pu faire autrement.

Canotier enragé, il possédait un très-beau voilier et un canot, lesquels vont être vendus à la requête des créanciers.

M^{me} Martin a quitté Argentueil avec ses enfants, et s'est retirée dans sa famille. Tout le monde plaint cette pauvre femme, car on n'a jamais eu que du bien à dire d'elle.

Si Dijon est célèbre par sa moutarde, elle est le chef-lieu d'un département renommé pour ses vins. Un magnifique plan en relief de la Côte-d'Or, produisant les grands crus de Bourgogne, et ne comprenant pas moins de cinq grandes planches, va figurer à l'Exposition universelle.

Ce travail, dont l'exécution réclamait une grande aptitude et une patience de bénédictin, est l'œuvre du frère Raynus, professeur au pensionnat des frères de Dijon.

Un homme très-riche, mais très-avare, s'arrêta un jour dans une petite ville et descendit à l'un des plus petits hôtels.

— Je voudrais manger, dit-il en entrant.
— Fort bien, monsieur, répondit l'hôtelier ravi et comptant déjà sur de bons bénéfices.
— Combien faites-vous payer le dîner ?
— Le dîner ? c'est 3 fr., monsieur.
— Oh ! oh ! 3 fr. !... et le déjeuner ?
— Le déjeuner, c'est 1 fr. 50.
— En ce cas, servez-moi à déjeuner.
Il était sept heures du soir !...

Le juge Joffroy, de célèbre mémoire, indiquait un jour avec sa canne un drôle à la figure patibulaire qui se trouvait sur le banc des accusés.

— Il y a une fameuse canaille à l'extrémité de ma canne, dit-il.

L'accusé lui demanda sans sourciller :

— A quel bout, milord ?

A une réunion de l'armée territoriale, un médecin se présente pour répondre à l'appel.

On sait que l'on fait aux hommes quelques questions relatives à leurs services antérieurs, et que l'on inscrit sur un registre spécial les renseignements qu'ils fournissent.

Au moment où arriva le médecin dont il s'agit, les officiers de service étaient absents, et un brave sergent était chargé d'écrire les précédents états de service des futurs soldats.

— Votre profession ? demanda-t-il au docteur.
— Docteur en médecine.
— Vous savez écrire ?

La scène se passe dans le cabinet de consultation d'un savant docteur.

Un individu, haut de six pieds et large à l'avant, se présente :

— Quelle est votre affection ? lui demande le médecin.

— J'ai perdu l'appétit, répond le client d'une voix qui fait trembler les vitres.

— Martin, réplique le docteur, en considérant le colosse, je plains celui qui l'a trouvé. S'il n'est pas très-riche, c'est un homme ruiné dans quinze jours.

Pour les articles non signés : P. GODET.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
à 5,690 Actions de 500 francs
DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES
PÊCHERIES FRANÇAISES
SOCIÉTÉ ANONYME
Au capital de 3,500,000 fr.
Constituée conformément à la loi du 24 juillet 1867
Siège social : à Paris, 13, rue Taitbout.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MM. le baron DE SAINT-PAUL, G. O. *, Président ;
LENGLE, ancien membre du Conseil d'Etat, député de la Haute-Garonne ;
BAHRAUT, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur de constructions navales, conseiller général, député de la Haute-Saône ;
DUBREUIL *, négociant-armateur, ancien président du tribunal et de la Chambre de commerce, administrateur de la Banque de France, à Brest ;
LECUYER *, commissaire de la marine, en retraite.

COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE
M. PADIEU, administrateur de la Société française financière.

CONSEIL JUDICIAIRE
M. TURQUET *, avocat à la Cour d'appel de Paris, député de l'Aisne.

Chaque action donne droit :
1° A une part proportionnelle dans l'actif social ;
2° A un intérêt de 5 0/0 sur les sommes versées, payables les 1^{er} juin et 1^{er} décembre ;
3° A 85 0/0 dans les bénéfices ;
4° Au remboursement à 500 fr. et au remplacement du titre amorti par une action de jouissance participant aux bénéfices restants.

Conditions de la souscription
Versement en souscrivant, 50 fr.
A la répartition (du 15 au 20 juin), 150
Du 1^{er} au 5 août, 150
Du 1^{er} au 5 octobre, 150
500 fr.

Une bonification de CINQ FRANCS par action est accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs titres par anticipation à la répartition.

Bénéfices de l'entreprise
La Société a pour objet la pêche du poisson au large de nos côtes, au moyen de 50 navires munis de cabestans à vapeur ; le transport journalier de ce poisson, des fonds de pêche au port, par 4 bateaux à vapeur, de 160 chevaux chacun, et son envoi dans des caisses réfrigérantes spéciales, par chemins de fer à Paris et en province.

Ce matériel est organisé pour une pêche minimum de six millions de kil. de poisson par an. Le prix moyen de vente à Paris étant de 1 fr. le kil., soit 6,000,000

Les frais généraux de toute nature, y compris la moitié du produit de la pêche, qui revient à l'équipage à titre de solde, étant de 4,513,000

Le bénéfice pourrait donc s'élever à 1,487,000

Soit 42 0/0 du capital

La souscription sera ouverte
Les Mercredi 5 et Jeudi 6 Juin 1878

A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE
18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Les coupons à échéance de juillet et les titres facilement négociables le jour de leur réception, seront acceptés en paiement sans commission ni courtage.

Les formalités seront remplies pour l'admission des titres à la cote officielle.

Les souscriptions peuvent être adressées dès maintenant à la Société Française Financière.

Les actions ainsi demandées avant le 5 juin seront irréductibles. Les actions provenant de la souscription publique seront soumises à une réduction proportionnelle.

Des statuts et une notice détaillée de l'entreprise sont envoyés franco à toute personne qui en fait la demande.

« Monsieur, j'ai eu l'occasion d'employer souvent, pour mes malades faibles ou débilités, votre ELIXIR ANALEPTIQUE, et j'ai la satisfaction de vous assurer qu'il n'a cessé de me donner de bons résultats ; cela est si vrai, que, pour mes enfants, je viens vous prier de m'adresser quelques flacons. » D^r H., à Marseille.

» A. M. Mercier, pharmacien à Nantes.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, à terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE
Du BARRY, de Londres. 31 ans de succès.
100,000 Cures réelles par an.

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrocypsie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescierie du Barry. »

Voici quelques-unes des cures :
N° 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N° 65,311
Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescierie m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescierie m'a rendu la santé.
A. BRUNELLIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.
PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescierie, en boîtes de 4, 7 et 16 francs. — La Revalescierie chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAUD ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. ROUSSEAU, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÉQUE, négociant, rue Blanchetagne ; BRETAULT-DELAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTELI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière ; BEAUFRETON-POISSIER, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 139, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 MAI 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	75 30			Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	765	7	50	Canal de Suez	765		
4 1/2 %	104 50			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	657	50		Crédit Mobilier esp.	692	50	
5 %	110 85			Crédit Foncier d'Autriche	530	10		Société autrichienne	550		6 25
Obligations du Trésor, 1. payé.	937	10		Charentes, 500 fr. t. p.	85			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	506			Est	660		2 50	Orléans	353	50	
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	525			Paris-Lyon-Méditerranée	1057	50	1 25	Est	349	50	
— 1865, 4 %	484			Midi	830			Nord	355		
— 1869, 3 %	480			Nord	4390			Ouest	349	50	
— 1871, 3 %	503			Orléans	1140		10	Midi	349		
— 1875, 4 %	504			Quess.	725			Charentes	372	50	
— 1876, 4 %	503			Vendée, 500 fr. t. p.	1390		10	Vendée	355		
Banque de France	3075			Compagnie parisienne du Gaz.	1390		10	Canal de Suez	555		
Comptoir d'escompte	724	50		C. gén. Transatlantique	575		5				
Crédit agricole, 200 f. p.	430										
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	850										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
9	1	omnibus-mixte.
1	25	soir,
4	10	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	36 minutes du matin	direct-mixte.
8	31	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE LAMBERT, JOSEPH.

Conformément à l'article 492 du Code de commerce, les créanciers de la faillite du sieur Lambert, Joseph, marchand de vaches à Doué, sont invités à remettre leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre, dans le délai de vingt jours, augmenté d'un jour par cinq myriamètres de distance, soit à M. Doussain, expert-comptable à Saumur, soit au greffe du tribunal, contre récépissé.

La vérification des créances aura lieu le mardi 2 juillet 1878, à une heure du soir, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur.

Le greffier,
L. BONNEAU.

Etude de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu par le ministère de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil, En la salle de la Mairie de Saint-Paul-du-Bois,

Le 17 juin 1878, à deux heures du soir,

Sur la mise à prix de 50,000 francs,

LA METAIRIE

DE LA

PETITE-GENIERE

Sise communes de St-Hilaire-du-Bois et de St-Paul-du-Bois,

Contenant 27 hectares. — Elle est d'un revenu net de 1,900 francs.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN PRÉ CLOS, A DEUX HERBES

Entouré d'arbres,

Contenant 1 hectare 80 ares. S'adresser audit notaire. (279)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA FERME DES TOUCHES

Située commune de Concourson, D'une contenance de 33 hectares 61 ares 50 centiares ;

ET LES

PRÉS DE LA RIVIÈRE

Situés commune des Verchers, Contenant 6 hectares 8 ares ; Le tout affermé au sieur Jean Rouleau.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1878,

LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE

Commune de Villebernier, à 3 kilomètres de Saumur,

Avec cour, servitudes et grand jardin.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN PRÉ

Situé à Saumur, à l'angle de la rue de Bordeaux et de la levée de Nantilly, près l'octroi, contenant environ 20 ares.

Jouissance au 1^{er} novembre 1878. Ce terrain est très-convenable pour la construction. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1878,

UNE MAISON

à Panvigne, commune de Villebernier.

Cette maison, située sur le bord de la Loire, comprend belles servitudes et terres, d'une contenance de 30 ares.

Soixante-deux ares 84 centiares de pré et 31 ares 84 centiares de terres. S'adresser à M. BESOULLE-VINETTÉ, à Saumur, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (261)

Etude de GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1879,

UN MOULIN A EAU

A TROIS PAIRES DE MEULES.

Appelé le MOULIN-NEUF.

Situé au Pont-Boisnier, commune de Brain,

Comprenant maison d'habitation et d'exploitation, près et terre, dans le tenant, d'une contenance d'environ 4 hectares.

Ce moulin, qui ne manque jamais d'eau, est parfaitement achalandé.

Pour traiter, s'adresser à M. Alfred MOREAU, propriétaire à Montsoreau, et audit notaire. (248)

A VENDRE

Maison, Jardin et Dépendances, PROPRES AU COMMERCE.

S'adresser à M. LOISEAU, rue du Chardonnet, à Saumur, près l'École de cavalerie. (239)

A VENDRE

MAISON, COUR, JARDIN

Rue de l'Ermitage, n° 6, à Saumur.

Facilités de paiement. S'adresser à M. COQUERET, qui l'habite. (222)

A VENDRE

LA COUPE D'UN PRÉ

A DEUX HERBES.

De 40 ares environ, près la levée d'enceinte.

S'adresser à M^e DE SAINTENÈME ou à M^e LAUMONIER, notaire. (259)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE D'HERBES

SUR PIED

Provenant des prairies du Bray, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le lundi 3 juin 1878, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, sur les lieux, à la vente aux enchères et par lots de la récolte sur pied des prairies du Bray, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, appartenant à l'Etat.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines,
L. PALUSTRE. (280)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

Par autorité de justice,

Le samedi 1^{er} juin 1878, à une heure,

A Saumur, sur la place de la Bilange,

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Consistant en :

Une diligence à sept places, pouvant s'atteler à un cheval, un omnibus à dix places et une charrette et ses accessoires.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
THUBÉ. (271)

A LOUER

LA PROPRIÉTÉ DE GRENELLE

A Nantilly,

Comprenant maison d'habitation avec servitudes, écurie et remise, grandes caves.

Cette maison est admirablement adaptée pour un fabricant de vin de Champagne. — Les caves sont exceptionnellement belles.

Services d'eau et de gaz ; Grands jardins, clos de vigne, terres, etc.

Le propriétaire pourrait réserver les vignes et jardins.

S'adresser à l'Usine à Gaz ou à M^e CLOUARD, notaire. (198)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

PREMIER ET SECOND ÉTAGES

En totalité ou par parties.

Rue de Bordeaux, n° 32.

S'adresser à M. RUSSON, épicier, quai de Limoges, n° 38. (177)

Un propriétaire des environs de Saumur demande un domestique sachant panser les chevaux. S'adresser au bureau du journal.

COSMYDOR

Incomparable Eau de Toilette, sans acide ni vinaigre

Les hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans ACIDE ni VINAIGRE est recommandée pour les multiples usages de l'hygiène, de la toilette et de la santé.

(Se faire usage quotidiennement.)

LE FLACON : 1 FR. 50.

Se vend partout.

Entrepôt général : 28, Rue Bergère, Paris.

Envoyer le prospectus explic. contre demande affranchie.

A LA PROVIDENCE

FABRIQUE DE FLEURS

35 et 40, rue Saint-Jean,

M^lLES DURVILLE

SAUMUR

Spécialité de Bouquets d'église, montés en tous genres, Couronnes de mariées, Coiffures de bal, grand choix de Coussins, Corbeilles, Arbustes pour salon, Fleurs fines en boîtes et en douzaines, grand assortiment d'appareils pour fleurs, pétales, feuillages, papiers et étoffes, gaz, papiers or et argent, mousse.

ARTICLES MORTUAIRES.

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 18, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.

PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers.

GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.

Volières, Poulailers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre, Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

GRANDE

EXPOSITION D'OPTIQUE

Place de la Bilange, à Saumur.

HUIT JOURS SEULEMENT

M. GUIOT, ingénieur-opticien spécialiste, de Paris, informe les habitants de Saumur qu'il vient dans notre ville avec l'assortiment d'optique le plus considérable qui voyage dans le monde entier.

Tout le monde sera curieux de visiter, sur la place de la Bilange, ce magasin de lunettes et pince-nez (vrs cristal de roche).

Plus de 300,000 paires de tous modèles sont exposées. Choix immense de Longues-Vues, Télescopes, Jumelles en tous genres, Microscopes et Loupes de toutes puissances.

M. GUIOT possède un genre de Pince-Nez tenant sans serrer (montés de verres cylindriques). Les consultations pour la vue, tous les jours, à neuf heures, sont gratuites. Nouveaux Thermomètres, minima et maxima sur la même tige. Baromètre de salon, bureau et salle à manger.

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES.

Le magasin est ouvert tous les jours, sur la place de la Bilange.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M^{me} V^e RIBAUT

MARCHANDE DE MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION
A transféré son magasin place du Petit-Thouars.

LOCATION DE MEUBLES EN TOUS GENRES.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies,
Gastralgies, Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives, et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr. ; le flacon, 1 fr. 25. OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

POUR DÉMASQUER LES

CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :
1^o La signature de l'inventeur.
2^o L'étiquette en couleurs dont le contour est en noir.

Les contrefaçons ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, et l'empêcher toutes les autres préparations ferrugineuses. BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général :
Chez ÉMILE GENEVOIX,
14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

PRIX :
Le flacon de Fer avec la mesure. 3 50
200 Dragées. 5 50
100. 3 50

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE
Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Énéide).

Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssee : 2 fr. 50 c.
Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.